



www.champagne-patrimoinemondial.org

Affaire suivie par : Amandine Crépin
Courriel : a.crepin@audrr.fr

PJ1 : Situation du projet au regard de l'AIP ZE
PJ2 : Carte de densité de l'éolien
PJ3 : Carte du plan paysage éolien de la FEE
PJ3bis : Carte de hauteur des invisibilités - FEE

Monsieur le Préfet
Direction départementale des territoires
de la Marne
40 boulevard Anatole France
51022 Châlons-en-Champagne cedex

Reims, le 23 octobre 2023

Objet : Avis relatif au projet « Parc éolien de Fromentières »

Monsieur le Préfet,

A l'issue de l'analyse des pièces dématérialisées transmises par courrier le 20/10/2023, nous tenons à vous faire part des remarques de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial (CMCC) après un examen approfondi du sujet.

Comme vous le savez, la proximité de la Zone d'engagement du Bien appelle à une grande vigilance afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et oblige la France à prendre les mesures nécessaires pour respecter les engagements qu'elle a pris afin d'assurer la protection du Bien. **La Décision 39 CM 8B.24 prise par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 39^{ème} session en 2015, en adoptant la Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle du Bien, a déclaré que « cette zone d'engagement constitue l'environnement du bien, c'est aussi un ensemble géographique et historique cohérent, représenté par le bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion étendue et assure que des mesures prises pour mettre en valeur le paysage, le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles. »**

La Mission regrette que le porteur de projet de Fromentières propose ce parc éolien dans un secteur sensible d'un point de vue patrimonial et paysager, parfaitement illustré par la décision de M. le Préfet de la Marne dans son arrêté portant refus du projet éolien de la Brie des Etangs, concernant notamment la commune viticole de Baye, tout comme dans le cas présent du parc éolien de Fromentières. Il est d'intérêt général de préserver les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, « aussi bien (...) sa zone centrale que sa zone d'engagement » (voir arrêté AP n°2021-APR-56-IC).



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Enfin, la Mission souhaite insister sur la mission de conseil réalisée par le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS, qui s'est déroulée en juin 2023. Elle a donné suite à l'invitation de l'Etat partie de la République Française, sur le bien. Elle avait pour objectif principal de prodiguer des conseils sur la manière de veiller à la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien lorsqu'il s'agit d'envisager des projets visant à atténuer les effets du dérèglement climatique, dont les projets éoliens. Ainsi, la mission a rappelé que pour sauvegarder le bien, les nuisances doivent être écartées de la zone cœur et la zone tampon, mais également de la zone d'engagement. En effet, comme ces experts nous l'ont évoqué, les éoliennes sont des constructions de grande échelle, même placées à l'extérieur de la zone d'engagement, elles peuvent avoir un impact négatif important pouvant remettre en question la VUE. La mission UNESCO/ICOMOS a également conclu en l'importance de l'Aire d'Influence Paysagère réalisée par la Mission CMCC à l'échelle de la zone d'engagement prenant en compte le cadre distant du bien dans son ensemble.

Ainsi, nous constatons que :

- Le projet est composé de 6 éoliennes de 150 m hauteur en bout de pôle et de 2 postes de livraison, constituant de 2 grappes de 3 éoliennes distantes de près de 2 km.
- Le projet est localisé dans un secteur favorable mais à contraintes fortes à très fortes selon le Schéma Régional Eolien (SRE) adopté en 2012. L'enjeu paysager est considéré comme majeur. « Le paysage du vignoble champenois et de la vallée de la Marne représentent un ensemble patrimonial unique et de notoriété mondiale qui justifie une protection vis-à-vis du développement éolien. Ces paysages emblématiques qui construisent l'identité régionale sont jugés incompatibles avec le développement de l'éolien. » (Extrait du SRE, p91). Ces enjeux initiaux s'ajoutent aux zones d'exclusion et de vigilance de l'éolien définies par l'Aire d'Influence Paysagère de la Zone d'engagement du Bien et sont intégrés dans la cartographie des **Zones Favorables au Développement de l'Eolien (ZFDE) élaborée par la DREAL Grand Est**. Par conséquent, ce secteur de la Brie Champenoise est classé **hors zone favorable au développement de l'éolien** au regard de l'ensemble de ces **sensibilités fortes**. Cette cartographie n'est pas mentionnée par le porteur de projet dans son dossier.
- Le projet est implanté dans la **zone d'exclusion** définie par l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) de Zone d'engagement du bien, traduite dans la Charte éolienne élaborée en 2018 par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, où il est préconisé **de ne pas développer de nouveau parc éolien sauf en cas de non-covisibilité avec le vignoble**.
- Le **SRADDET Grand Est** approuvé en janvier 2020 énonce la règle n°5 qui a pour objectif de favoriser un développement des filières des énergies renouvelables en tenant compte des spécificités des territoires notamment en matière de préservation des paysages et des patrimoines emblématiques. Le document précise dans le cas de l'énergie éolienne que le développement sur le territoire doit s'effectuer dans le **respect de la qualité paysagère**. Il est



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
 C/O Agence d'Urbanisme de Reims
 Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
 Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
 Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

préconisé qu'une attention et une vigilance particulière doivent être portées quant aux phénomènes d'encerclement et de saturation.

- Le plan paysage éolien du vignoble de Champagne mandaté par l'association France Energie Eolienne (FEE) localise ce projet en **zone d'exclusion**. **Ce document relève le fort risque de domination sur le relief de cuesta et les vignes pour tout objet vertical de plus de 50 m de haut** (p26 et 27). La vallée du *Petit Morin* suit un axe Est-Ouest et offre ainsi une série de coteaux exposés au Sud et dédiés au vignoble de Champagne (voire dans un futur proche) avec lesquels le projet éolien de Fromentières serait susceptible d'être en co-visibilité. La sensibilité paysagère est donc ici accrue dans la mesure où les éoliennes auraient une hauteur de 150 m en bout de pôle et domineraient le vignoble existant de cette vallée comme le démontrent plusieurs photomontages présentés par le porteur de projet et qui sont commentés ci-après. Pour rappel, le vignoble de la commune de Baye se situe à moins de 4 km.

- L'ensemble du parc éolien en projet est localisé à proximité immédiate de la Zone d'engagement des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, en **zone d'exclusion**. **D'autant que deux éoliennes des 6 sont projetées sur le territoire de Baye, commune viticole de la Zone d'engagement**.

Les distances des éoliennes projetées par rapport au vignoble seraient très faibles :

.3,8 km des vignes présentes sur la commune de Baye ;

.4,9 km de Talus-Saint-Prix ;

.6 km du vignoble de Bergères-sous-Montmirail ;

.6,2 km de Villevenard ;

.7,7 km du vignoble implanté sur la commune d'Orbais-l'Abbaye.

Ce projet éolien isolé viendrait s'inscrire dans un contexte de présence limitée du motif éolien dans ce secteur de la Marne. Seules 24 éoliennes sont déjà construites dans un rayon de 10 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet. 3 grappes d'éoliennes sont situées au Sud de la vallée du *Petit-Morin*, réparties sur les communes de Gault-Soigny et de Soizy-aux-Bois. Le Parc de la Butte de Soigny et de la Brie Champenoise ont été initiés bien avant l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial en juillet 2015. Il en est de même, au Nord de la vallée, pour les 7 éoliennes du parc éolien des Châtagniers implantées depuis début 2015 sur la commune de Montmirail.

- **les communes de Montmirail, Ville-sous-Orbais, le Thout-Trosnay et de Boissy-le Repos font partie de la liste des communes pouvant être concernées par une extension de l'aire d'appellation Champagne.** Ces deux dernières **sont limitrophes** aux communes de Fromentières et de Janvilliers sur lesquelles est projeté le parc éolien étudié.
- Même si le motif éolien est présent dans le paysage notamment au Sud de la vallée par la présence du Parc éolien de la Butte de Soigny dont les éoliennes les plus proches sont situées



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial

C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

à 3,2 km des vignes de Bergères-sous-Montmirail, il n'en demeure pas moins que **la proximité du projet éolien avec le coteau viticole existant est préoccupant, son implantation impacterait fortement le paysage par l'effet de domination sur la vallée du *Petit-Morin* malgré la présence du parc des Châtaigniers qui lui, bien que très ponctuellement présent dans le panorama, est fortement masqué par la topographie et par le grand massif de la Forêt de Beaumont.**

Comme nous pouvons le constater depuis les vues prises du plateau situé au Sud de la vallée, **la perception des éoliennes en co-visibilité avec le vignoble est sans équivoque. Les boisements situés en rebord de plateau sont incapables de masquer de manière suffisante ce parc éolien** qui se dévoile systématiquement, du fait de la proximité du parc projeté avec la vallée du *Petit Morin* mais aussi par le caractère discontinu des lisières boisées sur le plateau.

- En effet, **plusieurs photomontages** ont été produits par le porteur de projet, notamment depuis le plateau situé au sud de vallée du *Petit-Morin*, au Nord-Ouest du Gault-Soigny depuis la RD373 (photomontage n°28) mais aussi depuis Bergères-sous-Montmirail (photomontage n°27). Ces simulations prédisent une **apparition très nette du motif éolien en co-visibilité avec le vignoble existant tant le rapport d'échelle est inéquitable au regard de l'emprise occupée par le motif éolien en concurrence avec les surfaces viticoles visibles en sommet de coteau, d'autant que leur surface modeste actuelle rend leur présence d'autant plus marquée et importante dans le panorama. Cet élément de paysage culturel diminuerait ainsi visuellement face aux éoliennes et modifierait sa valeur. La géométrie retenue pour l'implantation des éoliennes, oriente naturellement ce front éolien vers la vallée du *Petit Morin*, favorisant sa perception dans l'axe de vue de la vallée, d'Ouest en Est, et accentue sa prégnance visuelle car cet alignement ferait front dans le paysage.** Depuis la RD373, les rotors des 6 éoliennes sont visibles quasiment dans leur intégralité, les forêts de plateau ne masquant que le mât des aérogénérateurs. Depuis, Bergères, 4 éoliennes sur 6 seraient visibles, notamment les éoliennes E4 à E6 plus à l'Est. Le relief « mou » du plateau de la Brie est incapable, tant ses variations d'altitude sont faibles et inférieures à 10 m, d'offrir ainsi un obstacle visuel derrière lequel pourrait être masqué le parc éolien de Fromentières depuis la vallée du *Petit Morin*.

Il est à noter que le parc éolien des Châtaigniers existant est visible mais bien plus à l'Ouest, la co-visibilité avec le vignoble du hameau de Boutavent étant moins directe.

- **Le photomontage depuis le village de Boissy-le-Repos permet de découvrir un panorama de grande qualité** composé par ces coteaux exposés au Sud présents sur cette commune potentiellement concernée par l'extension de l'aire de production AOC Champagne. Le paysage se compose de manière assez équilibrée par des surfaces agricoles (polyculture et des prés pâturés) encadrées par de grands massifs boisés et des bois, des bosquets et arbres isolés apportant les seuls éléments de verticalité, véritable témoignage du paysage typique de la Brie Champenoise, lu ici comme une **marqueterie symbolique**. La vue simulée par le porteur de



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

projet témoigne de l'apparition du motif éolien par la visibilité potentielle de plus de la moitié du rotor des éoliennes. Pourtant, les éoliennes auraient pu être bien plus visibles si le photomontage avait été pris quelques centaines de mètres plus au Sud, au point le plus haut du coteau, sur ce même chemin, mettant le point de vue à une altitude voisine de la zone d'implantation potentielle du projet de Fromentières.

- Depuis les coteaux viticoles du hameau de Mourlin à Baye, les éoliennes situées à moins de 5 km apparaissent au sein d'un **paysage marqué par sa ruralité**. La moitié des rotors de ces 3 éoliennes le plus à l'Est seraient visibles, laissant émerger un motif éolien aujourd'hui absent au sein de la commune viticole de Baye. Elles apparaissent dans une ligne d'horizon dominée par la vigne, un espace ouvert dépourvu de boisements de plateaux situés eux plus au Sud. L'alignement des éoliennes suivant un axe Est - Sud-est et Ouest – Nord-ouest crée un effet de superposition du dessin des éoliennes, la rotation des pâles n'étant naturellement pas synchronisée, laissant apparaître à un effet visuel dynamique d'autant plus perturbant et marquant au regard du paysage existant de qualité.
- Prenant sa source dans les Marais de Saint-Gond, le *Petit Morin* traverse la cuesta d'Ile-de-France dans le secteur de Talus-Saint-Prix. Le paysage observé sur le photomontage n°30 témoigne de la succession du triptyque emblématique de la Champagne composé par la plaine agricole (fond de vallée du *Petit Morin*), les coteaux viticoles et le plateau à dominante forestière. Le photomontage n°30 témoigne de la création d'un effet d'appel potentiel dans l'horizon généré par ces 6 éoliennes qui seraient visibles pour la majorité d'entre elles, par la moitié de leur rotor. A nouveau, ce secteur est aujourd'hui dépourvu d'éoliennes visibles et conserve une composition paysagère de qualité représentative de la Champagne.
- **Le site de Mondement-Montgivroux** réunit aujourd'hui deux particularités patrimoniales : la présence de vignoble de Champagne et le monument de Mondement, borne de plus de 35 mètres, érigée pour commémorer la Première Bataille de la Marne (5-12 septembre 1914). En effet, **cette situation exceptionnelle fait que la commune est en Zone d'engagement des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2015 et dispose d'un des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis août 2023, Site Classé Loi 1930 au titre du Code de l'Environnement**. Ce lieu historique majeur est un véritable balcon paysager vers la cuesta viticole d'Ile-de-France et vers la plaine de Champagne au pied de celle-ci, comme en témoigne la table d'orientation et le passage du GRP Thibaud de Champagne. A nouveau, le photomontage présenté depuis ce lieu (n°31) illustre la cohabitation des paysages viticoles de la Champagne (Villevenard, Talus-Saint-Prix...) avec un motif éolien linéaire, discontinu, du fait du parti géométrique retenu par le porteur de projet. La perception de la moitié des rotors des éoliennes E4 à E6 créerait une animation non statique dans ce **paysage pittoresque et**



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

mémoriel détournant l'observateur des éléments de qualité et patrimoniaux qui le construisent aujourd'hui.

- Depuis la commune de Vert-Toulon et la mairie de Toulon-la-Montagne, les éoliennes se superposent visuellement du fait du double alignement Est - Sud-est et Ouest – Nord-ouest. Cette avant-butte témoin de la côte d'Ile-de-France, traversée par la Route touristique du Champagne, offre un point vue large vers la cuesta viticole, à une altitude voisine de celle de la zone d'implantation potentielle du projet éolien. Les mats et les rotors seraient totalement visibles. Cette compacité conduit à créer un point d'appel fort en l'absence d'éoliennes existantes dans ce panorama sensible. **Leur échelle serait équivalente à la fraction de paysage occupée par les villages et créeraient un effet de domination sur ces derniers. Les points remarquables du paysage sont ainsi mis au second plan, à l'instar de l'église Saint-Médard, datée des XIIe-XIIIe siècles et remaniée au XVe-XVIe, faisant l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques, et dont la flèche élancée crée un point d'appel singulier.**
- Les éléments hors normes que sont ces éoliennes projetées de 150 m de hauteur viendraient concurrencer le panorama rural et agreste de la vallée du *Petit Morin*, ainsi que la cuesta d'Ile-de-France qui constitue ses abords et affecter l'animation qualitative apportée par la présence du vignoble. **Ce projet conduirait à une perte des caractéristiques du paysage de Champagne et des relations entre ses différentes composantes.** Les photomontages évoqués permettent de constater que les 6 éoliennes projetées, quelles qu'elles soient, viendraient concurrencer ce panorama par ce motif exogène créant un point d'appel vertical bien plus haut que tout élément naturel ou artificiel existant, y compris les éoliennes visibles au Nord de la vallée du *Petit Morin* dont la hauteur en bout de pâles se sont tous limités à 125 m de hauteur (y compris pour les parcs éoliens existants au Sud de la vallée). Et ce au sein d'un relief naturel relativement horizontal dans lequel les boisements, où le vignoble et les terres agricoles se fondent, suivant la fenêtre paysagère offerte par la vallée du *Petit Morin*. **Ce paysage dispose d'une échelle de représentation équilibrée et lisible, à préserver.**
- L'impact visuel créé par un parc éolien est à juste titre évoqué le plus souvent comme l'impact principal d'un projet éolien sur son environnement. Sous certaines conditions météorologiques favorables, des éoliennes peuvent être visibles par leur balisage nocturne jusqu'à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres. **Au sein d'un grand paysage encore largement dépourvu d'éoliennes, l'impact sur l'ambiance lumineuse ne peut être sous-estimé, d'autant que les éoliennes, lorsqu'elles sont visibles depuis les points de vue évoqués ci-avant, le sont y compris par leur nacelle où est installé le balisage (rouge fixe et blanc par flash).**
- La valorisation économique du produit Champagne est intimement liée à la protection du capital patrimonial, culturel et environnemental du terroir, moteurs de l'attractivité



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

touristique. La préservation de l'ambiance paysagère perçue, notamment depuis les **GRP Haute Vallée du Petit Morin et Thibaud de Champagne** est à ce titre essentielle dans la mesure où ce cheminement, comme d'autres parcours de randonnée locaux, traverse les territoires viticoles de cette vallée et assure une partie de son parcours sur le plateau. **La Route Départementale 933**, le long de laquelle s'implanterait le parc éolien de Fromentières, constitue elle aussi un axe de découverte stratégique de la Champagne viticole depuis les régions voisines, dont l'environnement paysager doit faire l'objet d'une attention particulière notamment à l'approche de la Zone d'Engagement du Bien.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial

C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

La **co-visibilité depuis le vignoble est sans équivoque** et **ce projet éolien ne prend pas en compte les préconisations de l'aire d'influence paysagère de la Zone d'engagement du Bien et élaborée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne**. Pour rappel, ce projet se situe hors zones favorables au développement de l'éolien élaborée par la DREAL Grand Est, en zone d'exclusion de l'AIP Zone d'engagement élaborée par la Mission CMCC et en zone d'exclusion du plan paysage éolien élaboré par la FEE.

Au regard de l'article L511-1 du Code de l'Environnement, **aucune mesure ERC ne pourrait permettre de répondre aux impacts négatifs prévisibles** au regard des caractéristiques présentées du projet, sur le paysage naturel et culturel. Ce projet se révèle ainsi **incompatible avec le site d'implantation retenu**.

Nous rappelons que le bien est complété par une zone d'engagement, reconnue par l'UNESCO car elle constitue un ensemble avec la zone cœur de par ses caractéristiques patrimoniales, culturelles et paysagères. Cette zone d'engagement bénéficie ainsi d'une attention particulière justifiant des mesures de protection allant au-delà du périmètre des communes de l'aire de production AOC Champagne. Ainsi, l'impact sur cette zone doit être mesuré par le porteur de projet et faire l'objet de mesures adaptées afin de garantir une absence d'impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

En conclusion, en application des compétences qui lui ont été dévolues par l'UNESCO afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du bien, **notre Mission considère que la construction de ce parc éolien est incompatible avec la protection du Bien et de sa Zone d'engagement** retenus par l'UNESCO lors de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Et nous vous remercions de l'intérêt tout particulier que vous voudrez porter à la position adoptée par la Mission sur ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice

Amandine CREPIN



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial

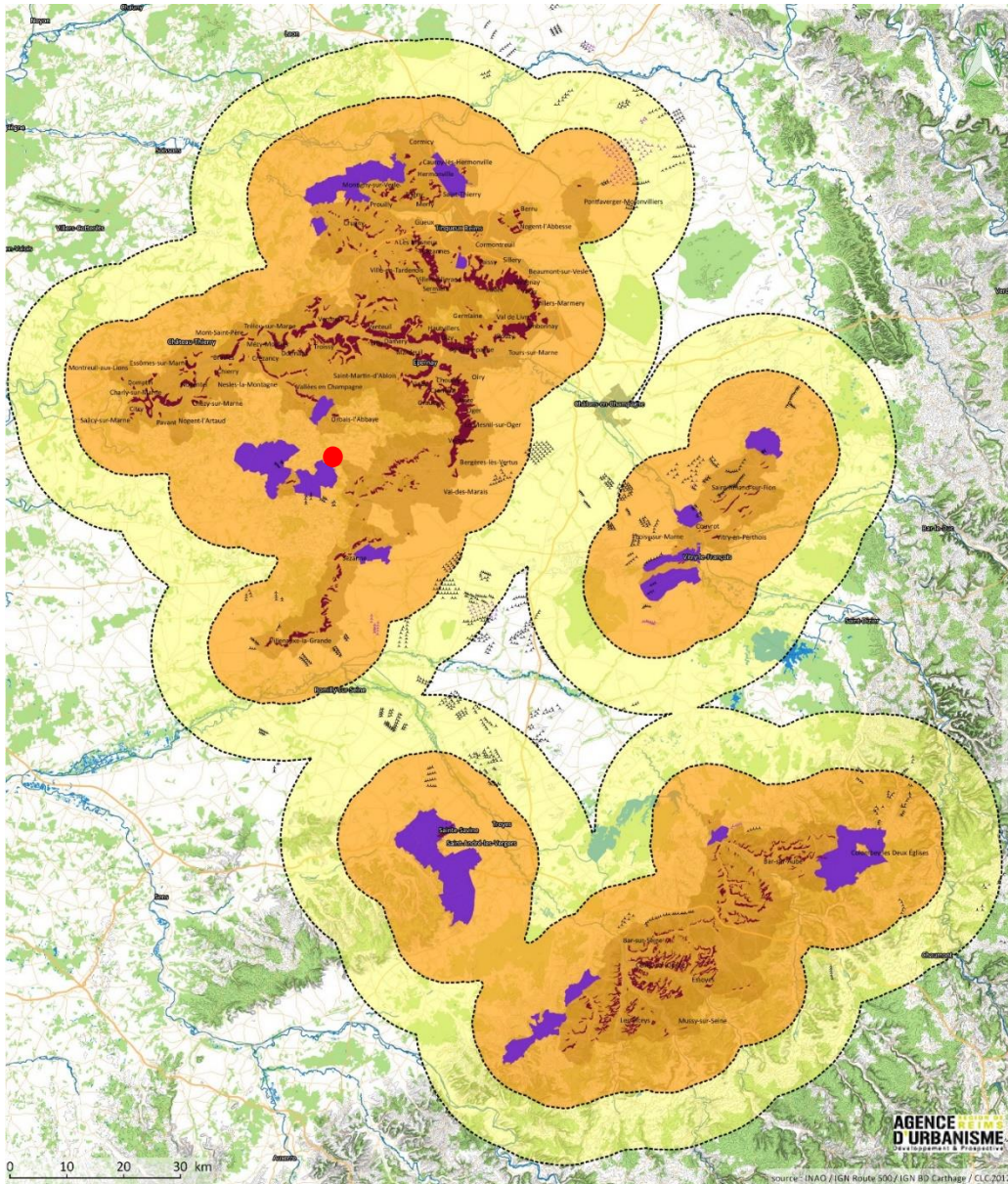
C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Annexe 1 : Carte de situation du projet au regard de l'Aire d'influence paysagère Zone d'engagement



Localisation du projet

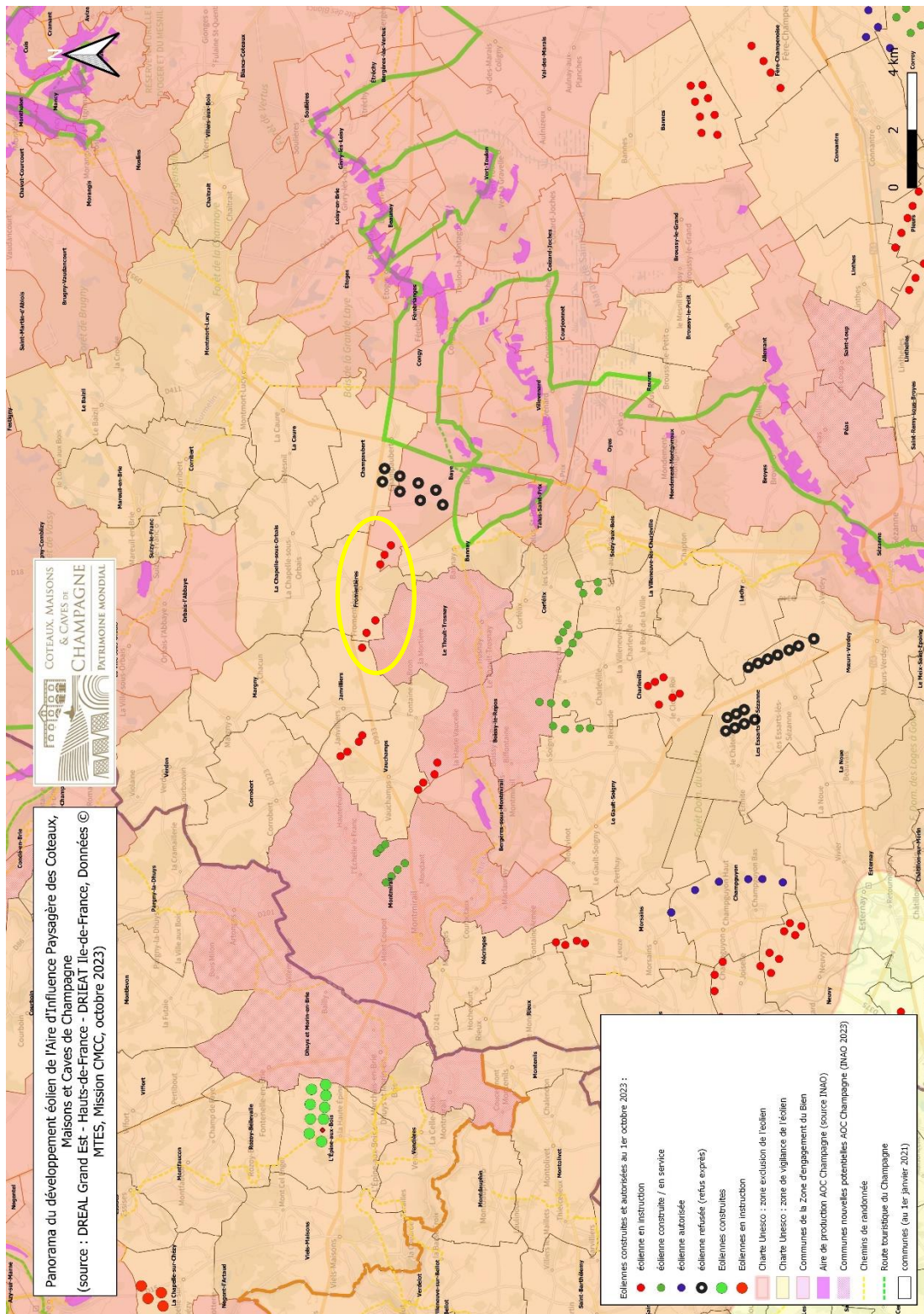
* L'extension de l'appellation Champagne pour la commune de Colombey-les-Deux-Eglises s'applique aux communes déléguées de :
 - Argentolles
 - Harricourt
 - Champcourt

- Zone d'exclusion (10km)
- Zone de vigilance (20km)
- Extension de l'appellation Champagne (commune)*
- Appellation Champagne
- Zone engagement
- Parc d'éoliennes
 - ayant reçu l'avis de autorité environnementale
 - construit ou autorisé



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
 C/O Agence d'Urbanisme de Reims
 Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
 Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
 Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Annexe 2 : carte de l'état de l'éolien (source DREAL, CMCC)



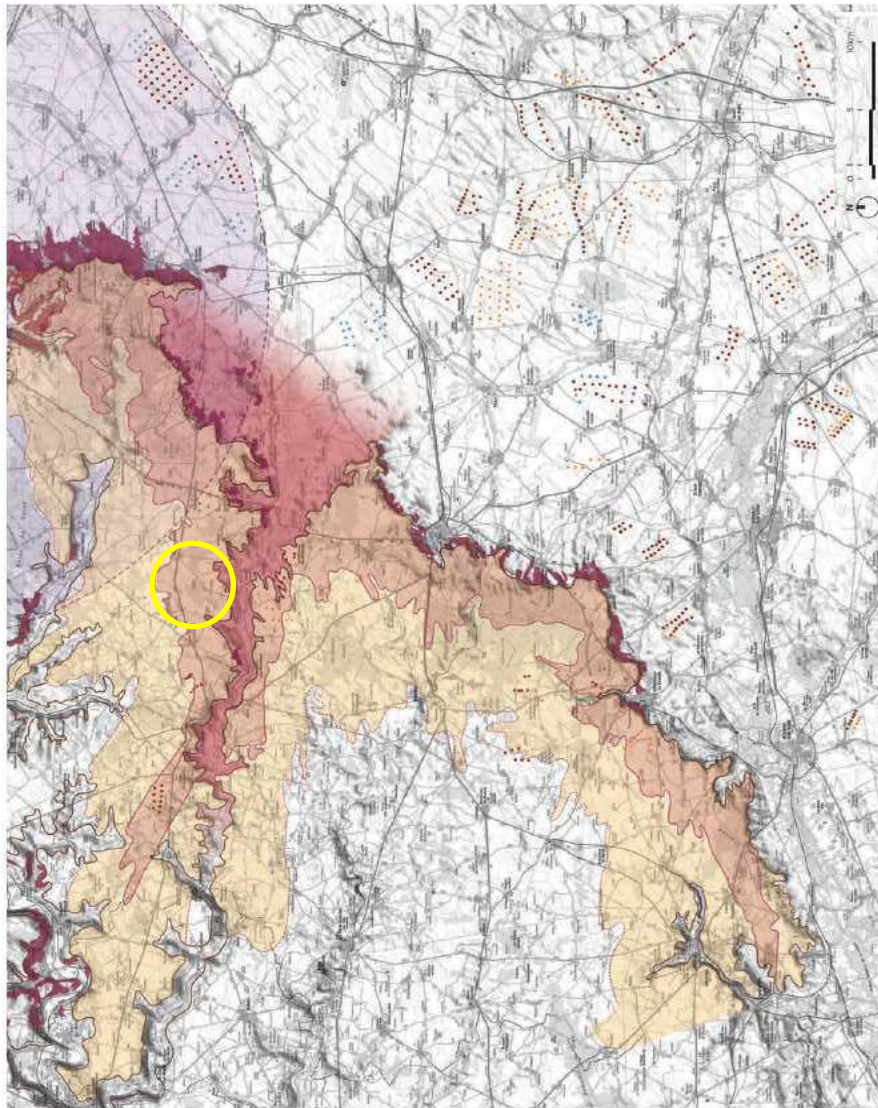
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
 C/O Agence d'Urbanisme de Reims
 Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
 Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
 Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

**Paysages viticoles
de la cuesta d'Île-de-France**



Implantation sur le plateau

Grande vigilance

Fort risque de domination sur le relief de cuesta et les vignes pour un objet vertical dès 50m de haut, entre 0km et 4,5km depuis le rebord de cuesta

Respecter le front de recul optimal

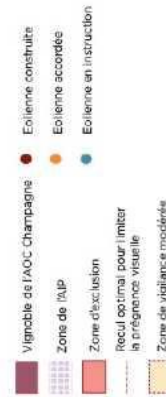
Au cas par cas : possibilités de se positionner entre les boisements sous réserve d'une visibilité négligeable à 5km du pied de cuesta.

Vigilance modérée

Au-delà de la ligne de recul optimal du rebord de cuesta et jusqu'à 11 km dans le plateau, l'enjeu vis-à-vis de l'AOC est modéré à faible.

Implantation préférentielle

Au-delà de la zone de vigilance modérée, une éolienne de 200 m de haut n'a aucun rapport visuel avec le patrimoine viticole de l'AOC Champagne.

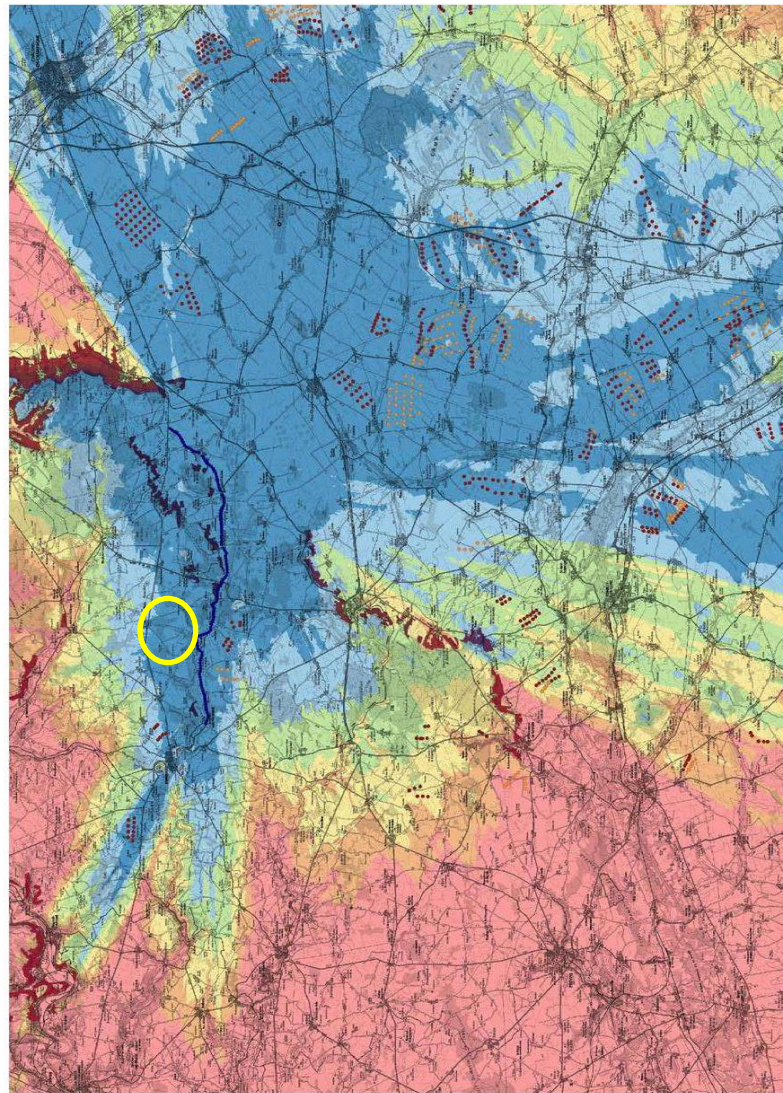


Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

**Paysages viticoles
de la cuesta d'Île-de-France**

**Exemple de cartographie
du résultat des calculs
géomatiques interprétés**
Axe 12 - Fond de la vallée du Petit Morin
par la RD43



Hauteur des invisibilités

- 0 - 50m
- 50 - 100m
- 100 - 150m
- 150 - 200m
- > 200 - 250m
- > 250m



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org